

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 002-200051118-20250320-03_2025-DE



DELIBERATION

2025/03

PARTENARIAT AVEC LA FREDON ET LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AINES POUR LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 20 mars, à 14h00, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Buire, au siège de la Communauté de communes des Trois Rivières, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, Présents : 8 , Représenté : 1 , Votants : 9

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, M. Vincent LAMOUREUX, M. Michel LANDERIEUX, Mme Katie LEFEVRE, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Jean-Jacques THOMAS.

Etait représenté : M. Thierry VERDAVAINE par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

Etaient absents excusés : M. Mathieu CANON, M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Patrick FEUILLET, M. Thomas HENNEQUIN, Mme Christelle MAES, M. Laurent MARLOT et M. Gilles QUEILLE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : M. Patrick DUMON.

Conformément à l'article 2 de l'arrêté interministériel du 6 avril 2007 relatif au contrôle des populations de ragondins et de rats musqués, la FREDON Hauts-de-France est chargée notamment de participer à l'organisation de la lutte contre le rat musqué et le ragondin.

La population des rongeurs aquatiques est en croissance depuis plusieurs années sur le territoire de la Thiérache avec pour conséquence des problèmes sanitaires et économiques importants.

Une action de régulation est proposée en partenariat avec la FREDON et la Fédération départementale des chasseurs de l'Aisne pour indemniser les piégeurs agréés à hauteur de 1,50 € par prise et 0,50 € par prise pour les agents des GIC pour le suivi administratif du dossier.

Le nombre de prise pour l'année 2025 estimé à 3 000 prises à l'échelle de la Thiérache réparties comme suit :

- Communauté de communes de la Thiérache du Centre : 945 prises, soit un coût prévisionnel de 1 890 €
- Communauté de communes des 3 Rivières : 1 153 prises, soit un coût prévisionnel de 2 306 €
- Communauté de communes de la Thiérache Sambre et Oise : 431 prises, soit un coût prévisionnel de 862 €
- Communauté de communes des Portes de la Thiérache : 471 prises, soit un coût prévisionnel de 942 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

APPROUVE la reconduction du dispositif de lutte contre les rongeurs aquatiques au titre de l'année 2025 ;

VALIDE les principes du partenariat avec la FREDON et la Fédération des Chasseurs de l'Aisne ;

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat correspondante ;

PRECISE que les crédits correspondants à ce projet figurent au BP 2025, aux chapitre et article correspondants.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Secrétaire de séance



Olivier CAMBRAYE

Patrick DUMON

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 002-200051118-20250320-03_2025-DE